

Acte de décès de PITTE Charles [420].

Le vingt-sixième jour de février mil huit cent huit, à huit heures du matin, par devant-nous Jacques SERY, maire, officier de l'état civil de la commune de Bréauté, département de la Seine Inférieure, canton et municipalité de Goderville, sont comparus Nicolas PITTE, journalier, âgé de vingt-neuf ans, et Jean Baptiste PITTE, toilier, âgé de quarante-huit ans, tous deux domiciliés en cette commune, le premier fils et le second frère de Charles PITTE ; lesquels nous ont déclaré que le vingt-quatre du présent mois à huit heures du soir, ledit Charles PITTE, âgé de soixante et trois ans, époux de Marie Anne LECROCQ, fils de feu Jean PITTE et de feu Marie Anne LEBERQUIER, est décédé en son domicile et les déclarants ont signé avec nous le présent acte après qu'il leur en a été fait lecture.